

QUESTIONNAIRE MINISTERIEL : CONSULTATION SUR LES PROJETS DE PROGRAMMES DES CYCLES 3 ET 4

La consultation sur les projets de programmes des cycles 3 et 4 est ouverte du 11 mai au 12 juin 2015. Le SNES-FSU avait demandé une demi-journée banalisée afin que les collègues puissent réfléchir et échanger collectivement sur ces questions au cœur du métier. Le ministère n'a pas fait ce choix.

Le contexte de la réforme du collège, largement rejetée par la profession, incite peu à s'investir dans cette consultation, pourtant cruciale pour nos métiers et pour la formation des jeunes.

Le questionnaire conçu par le ministère est très général et insiste peu sur la pertinence des contenus à enseigner. Le SNES-FSU vous invite donc à vous exprimer notamment sur ce point, et en particulier à renseigner les questions permettant une expression libre.

C'est le ministère qui organise la consultation mais c'est le Conseil supérieur des programmes (CSP) qui retravaillera les projets en fonction des remontées de la consultation.

Les projets de programmes sont disponibles sur le site du CSP :

<http://www.education.gouv.fr/cid87938/projets-de-programmes-pour-l-ecole-elementaire-et-le-college.html>

Le SNES-FSU vous invite à consulter ses premiers éléments d'analyse ici :

<http://www.snes.edu/Projets-de-programmes-du-college-premiers-elements-d-analyse.html>

Il organisera sa propre consultation en ligne qui lui permettra d'intervenir lors de la phase de consultation des organisations syndicales.

La forme d'écriture et l'architecture des programmes

Ce sont des programmes de cycle (CM1-CM2-6^{ème} pour le cycle 3 ; et 5^{ème}-4^{ème}-3^{ème} pour le cycle 4) qui s'inscrivent dans le cadre du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_compетенces_et_de_culture_415456.pdf.

Dans la plupart des disciplines, il n'y a pas de repères annuels.

Trois nouveautés :

- un programme d'histoire des arts concernant obligatoirement le français, l'histoire-géographie, les langues vivantes, les arts plastiques et l'éducation musicale ;
- un programme d'EMI (éducation aux médias et à l'information) censé concerner tous les enseignants mais pour lequel les professeurs documentalistes ne sont pas cités alors qu'ils sont les premiers concernés ;
- des propositions de pistes pour des travaux interdisciplinaires.

Les programmes disciplinaires sont tous organisés de la même manière, en trois parties complémentaires :

- présentation des principaux enjeux et objectifs de formation du cycle ;
- contributions des champs disciplinaires ou disciplines à l'acquisition de chacun des cinq domaines de formation du socle commun ;
- niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, compétences et connaissances à acquérir, pistes de démarches et d'outils, repères de progressivité.

Un quatrième volet pour chaque cycle (« annexe du projet de programme du cycle 3 », et « éléments explicatifs du projet de programme de cycle 4 »), non soumis à consultation, est censé aider à l'opérationnalisation des programmes : <http://www.education.gouv.fr/cid87938/projets-de-programmes-pour-l-ecole-elementaire-et-le-college.html>.

Le SNES-FSU vous propose quelques éléments de réponses aux questions les plus lourdes d'enjeux concernant la conception des programmes, de nos métiers, pour nos élèves et pour le système éducatif.

Propositions pour renseigner le questionnaire :

Q. « Au cycle 4, le contenu du projet de programme et le volume horaire dédié à ma discipline (ou à mon enseignement) sont en adéquation : »

Seuls pourront s'exprimer dans un cadre « expression libre » au sujet des horaires disciplinaires et du rapport horaires disciplinaires/horaires enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), les collègues ayant répondu « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » à cette question.

Q. ouverte suivante :

Nous vous invitons à vous exprimer au sujet du volume horaire de votre discipline qui peut varier suivant les établissements en fonction des EPI envisagés ou des choix d'établissements. Les horaires disciplinaires seront donc différents d'un établissement à un autre.

Q. « Le projet de programme pour le cycle 3 facilite la transition entre l'école élémentaire et le collège »

Répondre positivement à cette question justifierait l'existence d'un cycle CM1 CM2 6^{ème}, ce que le SNES-FSU conteste.

Q. « Dans ma discipline, les connaissances et compétences proposées par les projets de programmes sont adaptées aux élèves du cycle concerné : »

Seuls les collègues qui auront coché « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » auront accès aux quatre questions se référant aux programmes disciplinaires des cycles 3 et 4.

Questions ouvertes correspondantes, « d'expression libre » : nous vous invitons à les investir, afin de rappeler notamment les principes auxquels nous sommes attachés :

- des programmes disciplinaires nationaux avec des repères annuels, qui peut être rappelé en Q. « [...] niveau d'exigence des programmes de cycle 3 » et Q « [...] niveau d'exigence des programmes de cycle 4 » ;
- des programmes permettant une liberté pédagogique mais définissant également des passages obligés constitutifs de la culture scolaire commune ;
- c'est aussi l'occasion de rappeler la difficulté qu'il y aura à se concerter avec les enseignants du premier degré dont les écoles sont rattachées au collège, ne serait-ce que d'un point de vue organisationnel, et celle qu'il y aura également à se concerter entre enseignants du cycle 4 pour construire une progression. Au final, les élèves qui changeront d'établissement en cours de cycle seraient pénalisés en raison des progressions différentes organisées au cours du cycle, d'un établissement à l'autre. Les enseignants TZR, contractuels ou vacataires devront encore davantage qu'aujourd'hui jongler avec des progressions différentes d'un établissement à l'autre.

Questions concernant les EPI en cycle 4 :

Ces trois questions concernent les 8 thèmes d'EPI imposés par le ministère.

Des réponses positives à ces questions valideraient la forme d'interdisciplinarité préconisée par le ministère (EPI proches des « itinéraires de découvertes » des années 90) et que combat le SNES-FSU. Le SNES défend une interdisciplinarité progressive ancrée dans les programmes, ce qui ne correspond pas à la définition des EPI.

La dernière question, **Q. « Avez-vous d'autres remarques... »** ouvre aux **deux dernières questions ouvertes** sur les cycles 3 & 4, dont il faut se saisir pour dénoncer la réforme du collège (arguments : voir par exemple les tracts : <http://www.snes.edu/Reforme-du-college-dans-les-etablissements.html>).

Elles peuvent aussi être l'occasion de dire que la forme d'interdisciplinarité portée par des EPI fourre-tout ne nous convient pas (thèmes déconnectés des projets de programmes et dans un horaire pris sur ceux des disciplines etc...). L'on peut aussi s'étonner qu'il ne soit pas fait mention dans le questionnaire des « pistes pour des travaux interdisciplinaires » développées par le CSP dans le projet de programmes du cycle 4 (dernière page). Même si les thèmes et les pistes de mise en œuvre méritent d'être débattues, cette conception de l'interdisciplinarité ancrée dans les programmes, très différente de celle des EPI, nous paraît être une piste intéressante.

Ces questions permettent également une expression sur le programme d'EMI, et sur le projet de programme d'histoire des arts. Le projet de programme d'histoire des arts n'a pas été pensé en lien avec les disciplines, il est trop modélisant, et risque au final avec ses 6 thèmes obligatoires au cycle 4 de contraindre sur une partie de l'année à des progressions chronologiques et historiques en Education musicale, Arts plastiques, Français et Langues vivantes.

**LA PAROLE EST A LA PROFESSION
EXPRIMONS-NOUS !**